

# SILKAN

Société anonyme

au capital de 267.854 euros

Siège social : 9 route du Colonel Marcel Moraine, 92360 Meudon la Forêt  
501 468 367 RCS Nanterre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire de notre société se tiendra le 26 août 2014, à 14 heures, au sein de l'établissement secondaire sis à Bièvres (Essonne), Burospace, 2 route de Gizy, à l'effet de statuer notamment sur l'ordre du jour suivant :

Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital sous forme de bons de souscription d'Actions P2 à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'Actions P2 (les « BSA Ratchet 2014 ») (les « BSA-BSAP2 ») – Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration dans le cadre de l'émission des BSA-BSAP2 – Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes nommément désignées ;
2. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise au profit des salariés et dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés (les « BSPCE-2014 ») ;
3. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des options de souscription d'actions au profit des salariés et dirigeants éligibles (les « SOP-2014 »),
4. Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
5. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes dénommées ;

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire :

6. Nomination d'un censeur ;
7. Pouvoirs formalités légales.

Les actionnaires pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

**Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance ainsi que leurs annexes et les documents sociaux sont à la disposition des actionnaires au siège social.** La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la société. La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Il ne sera pas tenu compte des bulletins de vote reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

# SILKAN RT

Société anonyme

au capital de 779.874 euros

Siège social : 41 rue Georges Clémenceau, 78350 Jouy en Josas  
449 305 044 RCS Versailles

Cher Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de notre société se tiendra le 21 août 2014, à 11 heures 30, au sein de l'établissement secondaire sis à **Bièvres (Essonne), Burospace, 2 route de Gizy**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Du ressort de l'assemblée générale ordinaire :*

1. Lecture du rapport de gestion rédigé par le conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ; approbation desdits comptes ;
2. Affectation du résultat ;
3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
4. Constatation de la démission d'un administrateur ;

*Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire :*

5. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux salariés de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et L.225-138 du Code de Commerce et des articles L. 3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital réservée au profit des salariés de la Société ;
7. Pouvoirs pour les formalités légales.

Les actionnaires pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

**Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance ainsi que leurs annexes et les documents sont à la disposition des actionnaires au siège social. La**

demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la société. La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Il ne sera pas tenu compte des bulletins de vote reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration